

ÉDITOrial

Meilleurs vœux Pour 2016!

Adressé de la CGT aux retraité-e-s

Nous sommes seize millions de retraités.

Gouvernement et patronat s'en inquiètent. Ils prennent prétexte de ce progrès pour reculer l'âge donnant droit à la retraite, faisant mine d'ignorer que si l'on vit plus vieux c'est surtout parce que l'on travaille moins longtemps et moins durement.

Il fut un temps où l'âge de la retraite était proche de la fin de vie. C'était avant le Front Populaire, le Conseil National de la Résistance et les luttes sociales qui ont parcouru le XXe siècle. Il faudrait aujourd'hui renoncer à ces conquêtes et adhérer aux logiques de l'austérité.

Un bilan qui condamne l'austérité.

Mais l'austérité a-t-elle favorisé l'investissement dans l'économie du pays et résorbé le chômage ? Amélioré les conditions de vie et de travail dans les villes et les campagnes ? Désendetté la France ? Non. Après des années de privations au nom de la compétitivité, les fermetures d'entreprise se multiplient, le chômage augmente malgré les radiations, la pauvreté s'étend et atteint 14,2 % de la population, la dette de la France a doublé en 10 ans. A l'inverse, et ceci explique cela, les profits des sociétés du CAC 40 ont fait un bond de 38 % au premier semestre 2015 alors que leur chiffre d'affaires n'augmente que de 3 %. En 30 ans, le total des dividendes versés aux actionnaires a été multiplié par 20 quand la masse salariale ne l'était que par 4,5 !

Des revendications légitimes et utiles.

Défendre les revendications des retraités est non seulement indispensable pour eux-mêmes mais également pour redresser l'économie et restaurer la confiance. Car les retraités contribuent au développement de la société comme consommateurs et au travers de multiples activités d'intérêt général et social indispensables. Cela va de la garde des petits-enfants, à l'aide aux devoirs mais aussi de l'engagement dans des associations, les syndicats, les conseils municipaux... 4 millions de retraités sont des aidants.

Nous voulons vivre dignement une retraite méritée.

Par notre travail, nous avons produit les richesses qui ont permis le développement de la nation et la solidarité entre générations. A la retraite, nous accompagnons les nouvelles générations et favorisons le lien social. Au lieu de nous stigmatiser le gouvernement serait bien inspiré de nous écouter.

Le 10 mars! Journée d'action sur le pouvoir d'achat

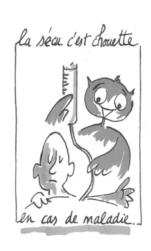
à l'appel de 9 organisations de retraités : UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR-CFE-CGC, SFR-FSU, UNIR-Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble & Solidaires.

LES CINQ TRAVAUX de la sécu

La Sécurité sociale n'est pas un trou. C'est LE grand jardin de la solidarité. Certains veulent le mettre en jachère. Même malmenée, elle reste la référence collective fondamentale de notre société. Rappelons-nous de la richesse de ses cing missions.

1. La maladie

« La branche maladie de la Sécurité sociale assure la prise en charge des dépenses de santé des assurés malades et garantit l'accès aux soins. Elle mène également différents programmes de prévention, et grâce à son action sociale, favorise l'accès à la santé des plus démunis et contribue au fonctionnement d'établissements médico-sociaux », pour ne citer que ce préambule dont les détails pourraient nous faire croire que nous vivons dans un véritable paradis terrestre (maternité, invalidité, accidents du travail, risques décès, couverture maladie universelle depuis le 1er janvier 2000, etc.).





2. La famille

Elle gère les prestations familiales. Sa mission essentielle est d'atténuer les inégalités de niveau de vie entre les ménages selon le nombre d'enfants. L'aide apportée par la branche famille porte sur 4 domaines prioritaires:

- l'accompagnement des familles dans leur vie quotidienne,
- l'accueil du jeune enfant,
- l'accès au logement,
- la lutte contre la précarité et le handicap.

3. Les accidents du travail et maladies professionnelles

Elle gère les risques professionnels et le système légal d'assurance des dommages corporels liés au travail: accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles. À ce titre, elle indemnise les victimes, fixe la contribution respective des entreprises au financement du système et met en œuvre la politique de prévention des risques professionnels.





4. La retraite

L'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 avait permis une avancée sociale majeure: la retraite à 60 ans avec 37 ans et demi de cotisation et un taux calculé sur les dix meilleures années dans un cadre d'application très large, plus de 600 régimes de retraite et 6000 régimes complémentaires. Depuis, c'est plutôt la descente abyssale dans un climat de remise en cause de la retraite par répartition

5. La dépendance

Dans ce cadre, les missions de la Sécurité sociale concernent:

- les actions dans la mise en œuvre d'un plan d'aide à l'investissement en direction des logements-foyers. Il doit permettre le financement de travaux de réhabilitation et de modernisation afin d'améliorer le cadre de vie, le confort et la sécurité des personnes âgées qui y résident,
- les actions relatives aux pertes d'autonomie:
 - le repérage précoce et coordonné au domicile des personnes en risque de perte d'autonomie par les professionnels de santé et les services sociaux (infirmiers, aides-soignants, prestataires d'aide à domicile, etc.),
 - l'organisation d'une offre d'hébergement temporaire gratuit en sortie d'hospitalisation en cas de nécessité,
 - la mise en place de plans personnalisés de santé partagés entre les différents professionnels de santé et du social qui interviennent dans la prise en charge,
- la création d'un numéro unique pour aider les professionnels à orienter leurs patients vers le bon intervenant.



Avec quel financement?

Chaque année le plafond de la Sécurité sociale est revalorisé en fonction de l'évolution des salaires. Les salariés cotisent en fonction de leurs revenus et les entreprises doivent envoyer leurs déclarations annuelles de données sociales pour alimenter les comptes retraites des assurés. Tout va bien Madame la Marquise? Hélas non. Toutes ces missions ne peuvent atteindre leur but faute de moyens principalement dus au chômage et aux dettes patronales, dans un climat de remise en cause de la démocratie sociale depuis plus de trente ans.

L'ÉGALITÉ, Mesdames!...

Après la triste année que nous venons de vivre, il est important, voire même vital de passer sur un ton un peu badin à l'année 2016.

Et pour commencer, un peu d'histoire: voilà, la Sécurité sociale est créée et avec elle les comités d'entreprise. Deux ans « déjà » que vous votez Mesdames. Le général démissionne, et (ce qui n'a absolument rien à voir) le premier bikini est mis sur le marché pour le plus grand plaisir de certains et le grand désespoir des autres. Et voilà que Papa et Maman, (pardon) Maman et Papa ont les mêmes droits. C'était il y a cent ans et il faudra quand même attendre 1956 pour voir la création de « maternité heureuse » origine du planning familial.

Revenons à l'après-guerre, l'objet de la législation n'est plus de protéger mais de garantir l'égalité des droits entre femmes et hommes. Allez, encore un peu de patience, c'est le 22 décembre 1972 que paraît la loi qui « pose » le principe de l'égalité de rémunération « pour un même travail ou un travail à valeur égale ». Ha non, ne riez pas, c'est la loi!

Ce qu'il faut dire, c'est qu'en période de guerre, les femmes ont tellement montré leurs capacités à assumer les mêmes fonctions et responsabilités que les hommes, qu'il était temps de leur accorder enfin les mêmes droits.

Et oui, depuis 1946, l'égalité hommes femmes est un principe constitutionnel.

Pourtant, la situation des femmes sur le marché de l'emploi reste plus fragile que celle des hommes. Les femmes travaillent plus souvent à temps partiel, occupent plus souvent des emplois à bas salaire et se heurtent à un plafond de verre qui leur interdit des fonctions dirigeantes.

Et vous savez maintenant, où je voulais en venir. Aujourd'hui, on étudie les différences à la retraite, il faut se rendre à l'évidence, les chiffres eux le prouvent sans complaisance.

		- '				
Montant moyen mensuel de la retraite globale selon l'âge et le sexe en 2012	!					
en euros						
	65 à 69 ans	70 à 74 ans	75 à 79 ans	80 à 84 ans	85 ans et plus	Ensemble
Femmes						
Montant moyen de la retraite globale	1 259	1 212	1 173	1 225	1 330	1 240
Avantage principal de droit direct	1 092	964	828	771	733	897
Droit dérivé	120	195	288	395	534	288
Allocations du minimum vieillesse	9	10	10	10	14	11
Autres avantages accessoires	37	43	46	49	49	44
Hommes						
Montant moyen de la retraite globale	1 797	1 713	1 626	1 623	1 687	1 704
Avantage principal de droit direct	1 714	1 616	1 522	1 502	1 539	1 600
Droit dérivé	10	14	18	26	44	19
Allocations du minimum vieillesse	13	18	20	23	25	19
Autres avantages accessoires	60	64	66	71	79	66
Écart entre les hommes et les femmes (1) pour la retraite globale (en %)	-30	-29	-28	-25	-21	27
Champ : retraités de droit direct, âgés de 65 ans ou plus, nés en France ou à l'étranger, résidents en France ou à l'étranger.						
Les retraités ne percevant qu'une pension de réversion sont exclus.						
Source : Drees, échantillon interrégimes de retraités 2012.						
(1): (femmes - hommes)/hommes.						

Pour terminer, en 2015, la retraite des femmes est inférieure de 26 % à celle des hommes. Toute cette petite argumentation pour vous rappeler, Mesdames, que même si la CGT se mobilise pour vous, il serait temps que vous preniez un peu de temps sur votre ménage, votre cuisine, vos petits-enfants aussi pour « prendre les armes » et monter un peu la voix qu'on vous entende enfin! Vos mères et grand-mères ont su le faire, battons-nous encore pour que ce ne fut pas en vain.